

!! Veuillez vous assurer d'être en possession d'un passeport valide a minima jusqu'au 31 janvier 2026 !!

1. Responsable d'équipe Stéphane LECAT



2. Epreuves au programme :

- 2.1 10 km
- 2.2 5 km
- 2.3 Knockout Event
- 2.4 Relais Mixte 4 x 1250m - 2 filles + 2 garçons

3. Compétitions de sélection :

- 3.1 Les championnats d'Europe Eau Libre, Berlin, du 29 au 31 mai.
- 3.2 Les championnats de France Eau Libre du 5 au 8 juin.

4. Critères exigés pour toute pré-sélection aux épreuves individuelles (2.1 - 2.2 - 2.3) :

4.1 Tout prétendant à la sélection devra avoir réalisé préalablement le minima de l'une des trois performances en nage libre, renseignées dans le tableau ci-dessous :

400	800	1500
♀ 4:20.-	♀ 8:52.-	♀ 16:53.-
♂ 3:55.-	♂ 8:05.-	♂ 15:26.-

4.2 Les performances réalisées en bassin de 50m, lors de compétitions inscrites aux calendriers régional et/ou national ou international, entre le 16 septembre 2024 et le 1er juin 2025, seront considérées.

5. Modalités de sélection aux épreuves individuelles (2.1 - 2.2 - 2.3) :

5.1 Le vainqueur de l'épreuve citée au **point 2.1** lors de la compétition citée au **point 3.1** sera sélectionné pour le 10km.

5.2 Au regard des **point 5.1** et **4.1**, seront proposés à la sélection, **dans la limite des places vacantes et/ou de 2 nageurs par épreuve**, lors de la compétition référencée au **point 3.2**, les deux premiers nageurs français de chaque épreuve individuelle, à la condition de ne pas être devancé par un nageur français qui n'aurait pas préalablement satisfait au **point 4.1**.

6. Modalités de sélection à l'épreuve de relais (2.4) :

L'ensemble des nageurs sélectionnés pour la compétition citée au **point 3.1** est concerné par le relais, attendu que chaque nageur aura préalablement confirmé sa disponibilité par écrit.

7. Dispositions générales :

7.1 **Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.**

7.2 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



1. Responsable d'équipe Stéphane LECAT

2. Epreuves au programme :

- 2.1 10 km
- 2.2 5 km
- 2.3 Knock-out 3 km
- 2.4 Relais Mixte 4 x 1250m - 2 filles + 2 garçons

3. Compétitions de sélection :

- 3.1 Coupe du monde World Aquatics, 22 février, Soma Bay (EGY).
- 3.2 Coupe du monde World Aquatics, 25 et 26 avril Ibiza (ESP).
- 3.3 Championnats d'Espagne 27 avril, Ibiza (ESP).

4. Critères exigés pour toute pré-sélection aux épreuves individuelles (2.1 - 2.2 - 2.3) :

4.1 Tout prétendant à la sélection devra avoir réalisé préalablement le minima de l'une des trois performances en nage libre, renseignées dans le tableau ci-dessous :

400	800	1500
♀ 4:20.-	♀ 8:52.-	♀ 16:53.-
♂ 3:55.-	♂ 8:05.-	♂ 15:26.-

4.2 Les performances réalisées en bassin de 50m, lors de compétitions inscrites aux calendriers régional et/ou national ou international, du 16 septembre 2024 jusqu'au 20 avril, seront considérées.

5. Modalités de sélection au **10 km** (2.1) :

Seront proposés à la sélection, **dans la limite de 3 nageurs par épreuve** :

- 5.1 Les sélectionnés des Jeux olympiques de Paris 2024, à condition de terminer dans les 8 premiers de l'épreuve citée au **point 2.1** de la compétition citée au **point 3.1**, sans avoir à satisfaire au **point 4.1** le cas échéant.
- 5.2 Les sélectionnés des Jeux olympiques de Paris 2024, à condition de terminer dans les 5 premiers de l'épreuve citée au **point 2.1** de la compétition citée au **point 3.2**, sans avoir à satisfaire au **point 4.1** le cas échéant.
- 5.3 Au regard des **points 3.1, 3.2, 4.1, 5.1 et 5.2**, les places vacantes seront attribuées aux nageurs qui auront disputé l'épreuve citée au **point 2.1** uniquement lors de la compétition citée au **point 3.2** et qui pourront répondre au potentiel d'une équipe de France orientée vers les meilleurs résultats possibles. Le Directeur Technique National et le chef des équipes de France Eau libre procéderont à ces analyses pour établir la sélection, sachant que les sélectionnables ne pourront pas avoir été devancés par un nageur français qui n'aurait pas satisfait au **point 4.1**.

6. Modalités de sélection au **5km** et au **3km knockout** (2.2 - 2.3) :

- 6.1 Satisfaire au **point 4.1** et disputer l'épreuve référencée au **point 2.2** lors de la compétition citée au **point 3.3**.
- 6.2 Satisfaire au **point 4.1** et disputer l'épreuve référencée au **point 2.3** lors de la compétition citée au **point 3.2**.
- 6.3 Au regard des **points 3.2 et/ou 3.3, 4.1, 6.1 et/ou 6.2**, seront proposés à la sélection, **dans la limite de 3 nageurs par épreuve**, les nageurs qui pourront répondre au potentiel d'une équipe de France orientée vers les meilleurs résultats possibles. Le Directeur Technique National et le chef des équipes de France Eau libre procéderont à ces analyses pour établir la sélection, sachant que les sélectionnables ne pourront pas avoir été devancés par un nageur français qui n'aurait pas satisfait au **point 4.1**.



7. Modalités de sélection à l'épreuve de relais (2.4) :

L'ensemble des nageurs sélectionnés est concerné par le relais, attendu que chaque nageur aura préalablement confirmé sa disponibilité par écrit.

8. Dispositions générales :

8.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

8.2 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.

**EUROPEAN
AQUATICS®**

This is your element 

Beach Games

à déterminer

novembre

Eau
Libre
2025

1. Responsable d'équipe Stéphane LECAT

2. Epreuves au programme :

2.1 5 km

2.2 Relais Mixte 2 x 1500m - 1 fille + garçon

3. Compétition de sélection :

Championnats du monde Eau Libre, Singapour (SPG)

4. Modalités de sélection à l'épreuve individuelle 2.1 :

Un ordre de priorité sera construit à l'issue de la compétition référencée au **point 3**. Les **2 premiers nageurs** seront proposés à la sélection. Dans le cas où cette proposition serait déclinée par les primo sélectionnés, les nageurs suivants seront alors proposés à la sélection.

5. Modalités de sélection à l'épreuve de relais 2.2 :

L'ensemble des nageurs sélectionnés est concerné par le relais, attendu que chaque nageur aura préalablement confirmé sa disponibilité par écrit.

6. Dispositions générales :

6.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

6.2 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



WORLD AQUATICS

OPEN WATER 5KM



1. Responsable d'équipe Pierre HUI

2. Epreuves au programme :

- 2.1 5 km Juniors 1** Filles et garçons 14-15 ans nés en 2011 et 2010
- 2.2 7,5 km Juniors 2** Filles et garçons 16-17 ans nés en 2009 et 2008
- 2.3 10 km Juniors 3** Filles et garçons 18-19 ans nés en 2007 et 2006
- 2.4** Relais Mixte 4 x 1250m - 16 ans et moins 2 filles + 2 garçons
Relais Mixte 4 x 1250m - 19 ans et moins 2 filles + 2 garçons

3. Compétition de sélection :

Championnats de France Eau Libre - 6 au 8 juin - *lieu à déterminer*



4. Critères exigés pour toute pré-sélection aux épreuves individuelles (2.1 - 2.2 - 2.3) :

4.1 Tout prétendant à la sélection devra avoir réalisé préalablement le minima de l'une des trois performances en nage libre, renseignées dans le tableau ci-dessous :

	400	800	1500
Juniors 1	♀ 4:29.-	♀ 9:09.-	♀ 17:44.-
	♂ 4:05.-	♂ 8:31.-	♂ 16:17.-
Juniors 2	♀ 4:24.-	♀ 8:59.-	♀ 17:18.-
	♂ 3:59.-	♂ 8:18.-	♂ 15:54.-
Juniors 3	♀ 4:22.-	♀ 8:55.-	♀ 16:59.-
	♂ 3:57.-	♂ 8:09.-	♂ 15:34.-

4.2 Les performances réalisées en bassin de 50m, lors de compétitions inscrites aux calendriers régional et/ou national ou international, du 16 septembre 2024 jusqu'au 1er juin 2025 seront considérées.

5. Modalités de sélection aux épreuves individuelles **2.1 - 2.2 - 2.3** :

Au regard des **points 4.1 et 4.2**, seront proposés à la sélection, **dans la limite de 3 nageurs par épreuve**, lors de la compétition référencée au **point 3**, les trois premiers nageurs français de chaque épreuve individuelle, à la condition de ne pas être devancé par un nageur français qui n'aurait pas préalablement satisfait au **point 4.1**.

6. Modalités de sélection à l'épreuve de relais **2.4** :

6.1 Tous les nageurs sélectionnés sont éligibles au titre des relais.

6.2 Les relais seront sélectionnés à la discrétion du DTN ou de son représentant, en tenant compte de la charge des programmes individuels et des opportunités pour chaque relais de performer.

7. Dispositions générales :

7.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

7.2 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.

Coupe de la COMEN

Protaras (CYP)

4-5 octobre

1. Responsable d'équipe Pierre HUI



2. Epreuves au programme :

- 2.1 5 km Juniors 1** Filles et garçons 14-15 ans nés en 2011 et 2010
- 2.2 7,5 km Juniors 2** Filles et garçons 16-17 ans nés en 2009 et 2008
- 2.3** Relais Mixte 4 x 1250m - 2 filles + 2 garçons

3. Compétition de sélection :

Championnats de France Eau Libre - 6 au 8 juin - *lieu à déterminer*

4. Critères exigés pour toute pré-sélection aux épreuves individuelles (2.1 - 2.2) :

4.1 Tout prétendant à la sélection devra avoir réalisé préalablement le minima de l'une des trois performances en nage libre, renseignées dans le tableau ci-dessous :

	400	800	1500
Juniors 1	♀ 4:29.-	♀ 9:09.-	♀ 17:44.-
	♂ 4:05.-	♂ 8:31.-	♂ 16:17.-
Juniors 2	♀ 4:24.-	♀ 8:59.-	♀ 17:18.-
	♂ 3:59.-	♂ 8:18.-	♂ 15:54.-

4.2 Les performances réalisées en bassin de 50m, lors de compétitions inscrites aux calendriers régional et/ou national ou international, du 16 septembre 2024 jusqu'à une semaine avant la compétition citée au **point 3**, seront considérées.

5. Modalités de sélection aux épreuves individuelles **2.1 - 2.2** :

Au regard des **points 4.1 et 4.2**, seront proposés à la sélection, **dans la limite de 3 nageurs par épreuve**, lors de la compétition référencée au **point 3**, les trois premiers nageurs français de chaque épreuve individuelle, à la condition de ne pas être devancé par un nageur français qui n'aurait pas préalablement satisfait au **point 4.1**.

6. Modalités de sélection à l'épreuve de relais **2.3** :

6.1 Tous les nageurs sélectionnés sont éligibles au titre des relais.

6.2 Les relais seront sélectionnés à la discrétion du DTN ou de son représentant, en tenant compte de la charge des programmes individuels et des opportunités pour chaque relais de performer.

7. Dispositions générales :

7.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

7.2 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.

